

Comité Syndical Compte-rendu de la réunion du 20 février 2024

Étaient présents : Mmes Lesage (présidente), Gruel (vice-présidente), Pelli (titulaire), Diallo (titulaire),
MM. Bigot (titulaire), Cantais (vice-président), Turquer, (titulaire),

Était absent excusé : M. Courtois (titulaire),

Étaient également présents : Mmes Auguste, Chrétien, Ginestra, Dhoye-Perrey, Seille
M. Doizy

La Présidente déclare la séance ouverte à 18 h 10.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2023

Le compte-rendu du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. Orientations budgétaires 2024

Les grandes lignes du budget 2024 sont présentées aux membres de l'assemblée délibérante.

Le budget 2024 prendra en compte l'augmentation générale des 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de l'intégration des 3 assistants d'enseignement artistique ayant réussi leur examen professionnel d'ATEA 1^{re} classe, du passage hors classe au 1^{er} mars et de la mise à la retraite au 1^{er} septembre d'un PEA, de la nomination d'un agent au grade de PEA suite à réussite à concours au sein du département Danse. Ce dernier point nous permet ainsi de nous conformer aux exigences les plus urgentes de la DRAC pour le maintien du statut de CRD, actuellement en cours de traitement par le Ministère de la Culture.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est envisagé un maintien des subventions du département (46 800 €) et de la Drac (92 000 €).

On espère une légère augmentation de recettes pour les cotisations des familles (estimées à 200 000 €) en lien avec l'évolution des effectifs et de l'évolution de 3 % des tarifs 2023-2024. Les effectifs sont actuellement stabilisés à 703 élèves (chiffres au 01/01/2024).

La reprise au budget 2024 de l'excédent 2023 (plus importante que les années précédentes), permet aux villes de Grand-Couronne et Petit-Couronne de supporter une hausse modérée de 1,5 % environ dans le versement de leurs participations.

D'après les premières estimations, la masse salariale (chapitre 012) devrait augmenter d'environ 3,29 %. Ce chapitre des dépenses de personnel sera comme toujours l'élément le plus important du budget puisqu'elles représentent plus de 90 % des dépenses de fonctionnement.

Le prochain départ en retraite se fera en septembre 2024. Ce poste de catégorie A sera certainement remplacé par un poste d'assistant.

Les agents en disponibilité ne sont maintenant plus que deux et ne sont pas intégrés au budget.

M. Bigot alerte sur la situation budgétaire de sa ville, laquelle ne permet pas d'envisager de pouvoir continuer à supporter une telle augmentation constante de sa participation. Mme Lesage souligne que la commune de Grand-Couronne est confrontée aux mêmes difficultés avec des restrictions budgétaires importantes.

Les charges à caractère général seront en hausse pour répondre à une nouvelle évolution du coût des énergies.

Les dépenses d'investissement devraient se situer au niveau de 2023, les acquisitions d'instruments resteront le poste le plus important.

La délibération sur les orientations budgétaires pour 2024 est adoptée à l'unanimité.

Après discussion, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires 2024 et s'accorde le délai de réflexion prévu par la loi dans la limite des 60 jours réglementaires, avant de procéder au vote du budget.

3. Lignes Directrices de Gestion

Florence Auguste présente le document sur les Lignes Directrices de Gestion pour la période allant de 2024 à 2030. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines (GRH) de la collectivité.

La directrice s'est inspirée du modèle proposé par le centre de gestion 76 en prenant en compte les remarques du CST et des représentants du personnel.

Le comité syndical ne fait pas de remarques sur les LDG, elles sont adoptées à l'unanimité.

4. Suppressions et créations de postes dans le tableau des effectifs

Il est proposé la suppression des postes suivants au 1^{er} décembre 2023 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 9 heures, spécialité guitare, (9/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 4 heures, spécialité cor, (4/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 3 heures, spécialité intervention en milieu scolaire, (3/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 6,25 heures, spécialité formation musicale, (6,25/20e)

Il est proposé la création des postes suivants au 1^{er} décembre 2023 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5 heures, spécialité guitare, (5/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 5,5 heures, spécialité cor, (5,5/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 1,5 heures, spécialité cor, (1,5/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 4,75 heures, spécialité intervention en milieu scolaire, formation musicale, (4,75/20e)

Il est proposé la suppression des postes suivants au 1^{er} janvier 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^eème classe à temps non complet de 10 heures, spécialité claviers MA, (10/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^eème classe à temps non complet de 5 heures, spécialité intervention en milieu scolaire, (5/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^eème classe à temps non complet de 8 heures, spécialité flûte à bec, (8/20e)

Il est proposé la création des postes suivants au 1^{er} janvier 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 10 heures, spécialité claviers MA, (10/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 5 heures, spécialité intervention en milieu scolaire, (5/20e)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 8 heures, spécialité flûte à bec, (8/20e)

Il est proposé la suppression des postes suivants au 1^{er} mars 2024 :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet de 16 heures, spécialité piano, (16/16e)

Il est proposé la création des postes suivants au 1^{er} mars 2024 :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet de 16 heures, spécialité piano, (16/16e)

Il est proposé la suppression des postes suivant au 1^{er} septembre 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^eème classe à temps complet de 20 heures, spécialité FM, (20/20e)

Il est proposé la création des postes suivants au 1^{er} septembre 2024 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps complet de 20 heures, spécialité FM, (20/20e)

Le comité syndical décide à l'unanimité la création et la suppression des emplois décrits ci-dessus.

5. Souscription du livre de Loïc Séron

Une délibération permettant de fixer les tarifs pour la vente du livre-photos de Loïc Séron est proposée :

- 10 euros pour la souscription du 17 février au 17 mars 2024
- 13 euros à compter du 18 mars 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Tarifs 2023-2024

Le tarif résident est proposé pour les élèves en situation de handicap ainsi que pour les personnes bénéficiant du statut de réfugié.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

7. Divers

Julie Lesage informe les membres du comité syndical qu'un devis pour une mission de conseil en organisation auprès du centre de gestion a été demandé afin de répondre aux sollicitations des représentants du personnel en CST.

Cette mission devrait intervenir au 1^{er} semestre 2024. Elle consiste à étudier en profondeur l'organisation du travail afin d'identifier les leviers sur lesquels le conservatoire peut agir pour atteindre ses objectifs.

8. Prochaine réunion du Comité syndical

La prochaine réunion du Comité Syndical est fixée au mardi 19 mars 2024 à 18 heures dans les locaux du Conservatoire de Grand-Couronne.

La séance est levée à 19 h 15.



Vu, la Présidente.